

RETROUVER DES ÉCOLES SÉCURITAIRES

Guide de planification pour l'année scolaire 2021–2022

Août 2021

Aperçu – Planification pour l’année scolaire 2021–2022

Après 18 mois de lutte contre la pandémie mondiale de COVID-19, le Manitoba est sur la voie de la réouverture. Le taux de positivité au test, les hospitalisations et les cas actifs au Manitoba ont continué de baisser en juin et en juillet, alors que les taux de vaccination continuent de grimper.

Ces efforts et ces progrès collectifs signifient que les écoles du Manitoba ouvriront le 7 septembre 2021, reprenant leurs activités avec tous les élèves faisant l'apprentissage en classe.

Le présent document résume le plan pour la réouverture des écoles sécuritaires à l’automne 2021, qui comprend les mesures suivantes :

- veiller à avoir un environnement sécuritaire et sain pour tous les élèves et les employés;
- reprendre l’enseignement en classe à temps plein pour les élèves;
- poursuivre l’application des gestes de base de santé publique (autodépistage, hygiène des mains et demeurer à la maison en cas de maladie);
- surveiller les mesures de santé publique et les plans d’urgence et en mettre en œuvre de nouveaux selon les besoins pour traiter des changements communautaires locaux et de l’épidémiologie en milieu scolaire;
- transférer les efforts vers le traitement des répercussions de la pandémie sur la santé mentale, le bien-être et l’apprentissage des élèves et de la communauté scolaire.

Quatre domaines prioritaires orienteront le retour en classe des élèves et du personnel :

1. le respect des mesures de santé et de sécurité telles qu'indiquées dans les lignes directrices de santé publique;
2. la promotion de la santé mentale et du bien-être;
3. l’évaluation et le traitement des répercussions sur l’apprentissage;
4. la diffusion et la promotion en matière de vaccination auprès des manitobains.

Pour l’année scolaire, 58 millions de dollars ont été alloués au soutien des domaines prioritaires de la santé et de la sécurité; de la santé mentale et du bien-être, et de l’évaluation et du traitement des répercussions sur l’apprentissage dans nos écoles. Ce montant comprend un fonds de cinq millions de dollars qui a été préalablement versé aux divisions scolaires pendant l’été afin de soutenir la conception des programmes, des évaluations et des activités pour le commencement de l’année scolaire liés à l’évaluation et à la planification.



Réflexion sur la dernière année scolaire

La pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations sans précédent au cours des deux dernières années scolaires. Après une période de fermeture des écoles au printemps 2020, les écoles ont rouvert leurs portes pour l'année 2020–2021 au niveau de risque prudent (jaune) du système provincial de riposte à la pandémie. Tous les élèves de la maternelle à la 8^e année étaient en classe à temps plein. On a accordé la priorité aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque pour l'apprentissage en classe. Beaucoup d'élèves de la 9^e à la 12^e année ont eu un mélange d'apprentissage en classe et d'apprentissage à distance.

Le nombre de cas de COVID-19 a commencé à baisser dans la collectivité pendant l'automne. Les responsables de la santé publique ont avisé qu'elle procéderait à la mise en œuvre ciblée de restrictions plus rigoureuses dans certaines écoles. Cette approche comprenait l'apprentissage à distance à temps plein pour tous les élèves de la 7^e année à la 12^e année pendant deux semaines à la suite des congés des Fêtes en décembre.

Une troisième vague de cas de COVID-19 s'est produite à l'échelle de la province en avril et en mai. Encore une fois, les responsables de la santé publique ont annoncé l'entrée en vigueur d'une approche ciblée de restrictions plus rigoureuses dans les régions où les niveaux de transmission étaient les plus élevés. Au point culminant de la vague, 47 % des écoles fournissaient de l'apprentissage à distance à temps plein afin de soutenir les efforts de santé publique visant à ralentir la propagation.

Le taux des élèves dont l'enseignement se faisait à distance à temps plein est passé de 4 % en avril à 34 % en mai. En juin, les cas dans les collectivités et les écoles ont commencé à baisser en raison des recommandations et des ordres de santé publique, ainsi que des taux accrus de vaccination à l'échelle de la province.

Le Plan de réouverture « 4-3-2-Un bel été », annoncé en juin 2021, offre une approche progressive qui prévoit moins de restrictions de santé publique si les cibles de vaccination sont atteintes et que les cas de COVID-19 demeurent sous contrôle. Le plan de réouverture établissait les principaux jalons et envisageait la réouverture de tous les services, les établissements et les commerces à la fête du Travail avec des restrictions limitées dans certains cas. En raison du pourcentage élevé de Manitobains qui ont opté pour la vaccination en plus de continuellement déployer des efforts pour suivre les conseils de santé publique et pratiquer les gestes de base, ces jalons ont été atteints plus tôt que prévu.



Priorité 1 : Santé et sécurité

Réussite : Ouverture des écoles pour l'apprentissage en classe à temps plein pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année, des plans d'urgence étant en place.

La rentrée scolaire se fera au niveau Prudent (jaune) du système de riposte à la pandémie.



PRUDENT

Le taux de transmission de la COVID-19 est faible à modéré.

La transmission au sein des ménages et des contacts étroits a lieu au Manitoba.

Il peut y avoir de multiples petites éclosions isolées (ou un petit nombre de plus grosses éclosions) qui sont largement gérables.

La transmission communautaire est faible où localisée/géographiquement limitée.

Les mesures de santé publique ont été adaptées afin de refléter la situation changeante en matière de santé publique.

Bien que le nombre de cas soit faible en ce moment et que les taux de vaccination soient encourageants, il faut prévoir un plan avec les responsables de la santé publique en ce qui concerne l'augmentation des cas ou une reprise de la COVID-19, ainsi qu'une augmentation des cas des virus respiratoires dont les symptômes peuvent ressembler à ceux de la COVID-19. Les écoles doivent prévoir et être prêts à mettre en place des mesures supplémentaires au besoin.

Mesure de santé publique

- Maintenir les gestes de base (autodépistage, hygiène des mains et demeurer à la maison en cas de maladie).
- Utiliser des cohortes pour les élèves de la maternelle à la 6^e année afin de réduire l'exposition potentielle des élèves qui ne sont pas encore admissibles à la vaccination. Cette pratique pourra potentiellement être délaissée à mesure que l'année progresse.
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur, y compris dans les écoles et les autobus, pour tous les élèves, le personnel et les visiteurs des écoles de la maternelle à la 12^e année. Des pauses sans masque peuvent avoir lieu en présence de distanciation physique — au moins 2 mètres dans la mesure du possible. Les masques peuvent être enlevés lorsque les élèves, le personnel et les visiteurs sont à l'extérieur.
- Les écoles devraient encourager l'éloignement physique dans la mesure du possible. Les écoles géreront la circulation de personnes dans les aires communes et les toilettes, notamment les corridors, afin de minimiser la congestion et de permettre aux personnes de circuler facilement. Les écoles maintiendront les heures d'entrée et de sortie décalées, ou utiliseront des entrées distinctes (si possible).
- Maintenir les activités de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées et des aires communes, mais la fréquence de ces activités pourra revenir à la normale. Les toilettes sont l'exception, car elles nécessitent un nettoyage plus intensif. Il faut aussi avoir recours à une utilisation décalée des toilettes.



- Poursuivre l'utilisation de mesures permettant de boire de l'eau sans contact.
- Il est autorisé de partager des jouets, du matériel de manipulation et des stations de jeu, à condition de bien se laver les mains avant et après les activités.
- Conserver des stations d'hygiène des mains aux entrées et aux sorties des installations scolaires et des salles de classe.
- Le transport scolaire reprend les politiques et les pratiques antérieures à la COVID-19. Conserver les sièges assignés. Le port du masque est obligatoire.
- Les activités parascolaires et les excursions sont autorisées conformément aux recommandations et aux ordres de santé publique, à l'exception des excursions avec nuitée. Cette exception peut changer selon les mesures et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment.
- Les instruments à vent et le chant à l'intérieur peuvent reprendre; assurer une ventilation adéquate et encourager l'éloignement physique lorsque c'est possible. Les instruments et les accessoires ne doivent pas être partagés, sauf pour des raisons d'équité d'accès. Si le partage est nécessaire, veillez au nettoyage et à la désinfection adéquate après chaque utilisation.
- Les types et les tailles des rassemblements et des assemblées seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique relatifs aux rassemblements intérieurs en vigueur à ce moment. Il est recommandé de, tenir des assemblées de plus petite taille ou exclusives à certaines années ou cohortes.
- Les visiteurs et l'utilisation communautaire des écoles sont autorisés pour les activités permises dans les recommandations et les ordres de santé publique.
- Les bibliothèques d'école et de salle de classe sont ouvertes. Bien se laver les mains avant et après la visite.
- Mettre l'accent sur le maintien de la ventilation et continuer d'assurer le fonctionnement adéquat des systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation et de climatisation (HVAC). Il est possible d'ouvrir les fenêtres lorsque les conditions météorologiques le permettent. Les lignes directrices provinciales par rapport à la ventilation seront suivies.
- L'utilisation des lieux extérieurs pour l'apprentissage en classe est encouragée, si les conditions météorologiques le permettent

Les détails sur les mesures de santé publique se trouvent à [l'annexe 1](#).

Plans d'urgence

Le degré auquel les écoles pourront demeurer ouvertes pour l'apprentissage en classe dépend de plusieurs facteurs, tels que les vaccins, les variants de la COVID-19 et la capacité de notre système de santé de gérer les cas. Nous nous engageons à collaborer avec nos partenaires en santé publique et en éducation pour que les écoles demeurent ouvertes pour l'apprentissage en classe.

Les écoles envisageront de mettre en œuvre des mesures de santé publique additionnelles, telles qu'elles sont énoncées dans les niveaux de risque prudent (jaune), restreint (orange) et critique (rouge) du système de riposte à la pandémie ([annexe 2](#)). Lorsque le niveau de risque change, les responsables de la santé publique peuvent cerner les régions ou les écoles préoccupantes.



Les écoles travailleront avec les responsables de la santé publique et le ministère de l'Éducation pour mettre en œuvre les mesures de santé publique additionnelles appropriées ou le plan d'urgence. Selon la situation à ce moment, les recommandations de santé publique pourraient nécessiter la modification de certaines dispositions. Le recours à l'apprentissage à distance pour toute l'école sera une mesure de dernier recours.

Des transitions d'apprentissage fluides seront requises pour les élèves symptomatiques devant rester à la maison. Les enseignants de classe aideront les élèves à maintenir une connexion à l'apprentissage à distance en fournissant des trousseaux de travail pour la maison ou un apprentissage à distance jusqu'à ce que les élèves puissent retourner à l'école.

Les écoles suivront les *Normes relatives à l'apprentissage à distance* du ministère de l'Éducation pendant les situations d'apprentissage à distance temporaires afin que les élèves puissent continuer d'apprendre et d'être évalués par leur enseignant. Ces lignes directrices se trouvent au : www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/remote_learn_standards.fr.pdf.

Gestion des cas et des contacts par la Santé publique

La gestion des cas et des contacts avec des cas confirmés de COVID-19 est une stratégie de santé publique importante et efficace pour réduire la transmission.

Comme les cas de COVID-19 sont en baisse et que le nombre de vaccinations est en hausse, on prévoit que la recherche de contacts individuels évoluera au fur et à mesure que nous retournons aux processus en place avant la pandémie. Les processus en place demeureront jusqu'à nouvel ordre des responsables de la santé publique.

Les écoles conserveront leurs bonnes pratiques de documentation pour consigner la présence des élèves dans les classes et pendant les activités parascolaires. Tous les élèves et les employés continuent de bien se laver les mains ou de rester à la maison en cas de maladie. Les écoles planifieront l'apprentissage à la maison pour les élèves malades ou symptomatiques devant rester à la maison.

Dépistage

Les sites de dépistage publique à travers la province, ainsi que les sites de dépistage rapide, demeureront ouverts afin d'assurer un accès équitable sur le plan géographique, des options de rendez-vous et un délai rapide pour l'obtention des résultats.

Le groupe de travail provincial sur le dépistage continue d'examiner les besoins de capacité de dépistage. On élabore une approche de dépistage stratégique qui répond aux besoins de capacité de la province et assure des délais d'exécution efficaces pour les Manitobains. Cette approche comprend une planification rigoureuse en cas de résurgence d'autres virus respiratoires dont les symptômes peuvent ressembler à ceux de la COVID-19, comme la grippe.



Tableau de bord illustrant la situation de COVID-19 : Cas touchant les élèves d'âge scolaire et les employés des écoles au Manitoba

Le tableau de bord des données sur les écoles de la maternelle à la 12^e année était fréquemment utilisé par les familles et les intervenants en éducation pour obtenir de l'information ponctuelle et cumulative sur les cas dans les écoles. Un cas associé à une école qui figurait sur le tableau de bord ne signifiait pas que cette personne était présente à l'école pendant qu'elle était contagieuse ni que l'acquisition ou la transmission avait eu lieu à l'école.

Les mises à jour du tableau de bord ont été suspendues en juillet et août, en raison des vacances scolaires. Le ministère de l'Éducation recommencera à travailler avec les responsables de la santé publique pour reprendre les mises à jour du tableau de bord en septembre 2021. Des changements peuvent se produire au fil du temps alors que les responsables de la santé publique modifient les approches de gestion des cas et des contacts.

Priorité 2 : Promotion de la santé mentale et du bien-être

Réussite : Les mesures de soutien en santé mentale répondent au besoin des élèves et des employés des écoles.

La COVID-19 a touché la santé mentale et le bien-être de nombreux élèves, éducateurs et employés des écoles du Manitoba. L'apprentissage en classe, les contacts avec les pairs et les célébrations scolaires ont été perturbés pour une génération d'élèves. L'isolement et la solitude, ainsi que la perturbation des horaires habituels et un sentiment de perte, ont tous contribué à l'accroissement de l'anxiété et de la dépression. Ces répercussions étaient exacerbées chez les personnes ayant été excessivement touchées par la pandémie. Les enseignants et les employés ont été réactifs face à la modification de la situation de santé publique et aux besoins des élèves et de leur famille, tout en étant eux-mêmes aux prises avec les effets de la pandémie, comme tous les Manitobains. La situation a eu un effet néfaste sur tous les intervenants du système scolaire et on s'attend à en ressentir les effets pour encore des années.

Pendant l'année scolaire 2020–2021, la Province a appuyé plusieurs initiatives de soutien de la santé mentale et du bien-être des élèves en investissant une somme de 2,5 millions de dollars en sus du financement par élève versé aux divisions scolaires. Les investissements additionnels comprenaient ce qui suit :

- L'élargissement de Project 11, un programme en classe et virtuel élaboré par True North Youth Foundation, afin d'inclure des niveaux additionnels.
- Le projet pilote de mesures de soutien améliorées en matière de santé mentale et de toxicomanie dans les écoles — Ce projet pilote intègre des mesures de soutien en santé mentale et en toxicomanie pour les élèves de la 6^e à la 12^e année, et améliore l'accès à ces mesures.
- Les programmes virtuels de la ligne Jeunesse, j'écoute.
- Le centre de soutien à l'apprentissage à distance offre aussi des services et du soutien aux élèves et aux familles grâce à son équipe de fournisseurs de services et à ses ressources accessibles au fr.mbremotelearning.ca.



- Le programme FAST (Familles et écoles ensemble) pour aider à bâtir la résilience chez les familles ayant de jeunes enfants d'âge scolaire.
- Des mesures de soutien en santé mentale pour le Programme des écoles communautaires.
- L'élargissement des Thrival Kits, élaborés par le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Le ministère de l'Éducation, la Manitoba School Boards Association, SAFE Work Manitoba, les responsables de la santé publique et d'autres intervenants ont aussi élaboré les guides de soutien du Manitoba pendant la pandémie, une série de ressources sur la santé et la sécurité visant à appuyer le personnel scolaire :

- Promouvoir la sécurité physique
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_securite.pdf
- Prendre soin de vous-même
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_vous-meme.pdf
- Prendre soin des élèves
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_eleves.pdf
- Ressources pour les élèves et les adultes
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_ressources.pdf

Les feuilles de conseils sur la santé mentale et le bien-être ont été préparées dans le cadre de cette stratégie et sont affichées comme suit :

- Conseils pour les élèves
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_eleves.pdf
- Conseils pour les parents et les gardiens
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_parents.pdf
- Conseils pour les enseignants
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_enseignants.pdf
- Ressources pour les jeunes et les adultes
www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_ressources.pdf

Même si les écoles sont demeurées sécuritaires, certains élèves et employés des écoles peuvent ressentir de l'anxiété concernant le retour à l'école dans un contexte de COVID-19. En 2021–2022, la Province élabore un continuum de mesures de soutien en matière de santé mentale et de bien-être à l'intention des écoles de la maternelle à la 12^e année. Ces mesures permettront de stratégiquement élargir les programmes existants et d'ajouter de nouveaux programmes afin d'offrir une gamme de mesures d'aide pour répondre aux effets différentiels de la pandémie sur la santé mentale des élèves et des enseignants. On demande aux divisions scolaires et aux écoles indépendantes d'utiliser le financement par élève et des investissements ciblés en accordant la priorité à la santé mentale et au bien-être, et d'élaborer un plan pour répondre à leurs besoins locaux. Ce continuum de mesures de soutien est important pour répondre aux besoins des élèves individuels et des collectivités.

Les partenariats avec des organismes communautaires et des intervenants comme la Manitoba Teachers' Society, l'Association canadienne pour la santé mentale et le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba se poursuivront.



Priorité 3 : Évaluation et traitement des répercussions sur l'apprentissage

Réussite : Les élèves ont accès et participent à un apprentissage de haute qualité, et des plans sont en place pour traiter des répercussions sur l'apprentissage.

La continuité de l'éducation est centrale à notre planification automnale. Les effets de la COVID-19 sur l'apprentissage des élèves seront ressentis pendant l'année scolaire 2021–2022 et plus encore. Ces effets ont touché les élèves et les employés de différentes façons, et leur traitement nécessite une approche variée et stratégique. Du financement est offert aux écoles et aux divisions scolaires pour soutenir les priorités d'apprentissage pendant l'été et la prochaine année scolaire.

Les divisions scolaires et les écoles incorporeront les principes suivants dans leur approche de traitement des effets de la COVID-19 sur l'apprentissage des élèves :

- s'occuper du bien-être mental des élèves et du personnel à la reprise de l'apprentissage en classe comme fondation de l'apprentissage;
- recourir à des évaluations pour mieux comprendre les effets de la COVID-19 sur les apprenants, examinant les thèmes ressortant des classes et des communautés scolaires et utilisant les résultats pour informer la planification;
- comprendre les forces et les besoins propres à chaque élève individuel;
- préparer des plans qui reconnaissent la diversité des expériences des élèves et des éducateurs pendant la pandémie;
- collaborer avec les élèves, les parents, les gardiens, d'autres enseignants en classe et le personnel des services aux élèves;
- rejoindre les élèves au point où ils en sont dans leur processus d'apprentissage, alors qu'ils retournent à l'apprentissage en classe après une période d'apprentissage à distance;
- élaborer des plans pour traiter des besoins holistiques des élèves, particulièrement les élèves considérés comme étant les plus à risque pendant la pandémie;
- donner accès à de riches expériences d'apprentissage dans toutes les matières.

Évaluations provinciales

La Province s'engage à élaborer un nouveau cadre d'évaluation des élèves qui comprend le renforcement des évaluations en classe à tous les niveaux, et la création de nouvelles évaluations sommatives pour les années primaires, intermédiaires et la 10^e année. Pendant l'année scolaire 2021–2022 se poursuivront l'évaluation de la lecture, Lecture, et de la numératie de la 3^e année, l'évaluation en immersion française, Lecture, de la 4^e année, et l'évaluation des compétences de base en mathématiques, de la compréhension en lecture et de l'écriture de textes informatifs des années intermédiaires. Ces évaluations joueront un rôle important dans la compréhension des effets de la COVID-19 sur l'apprentissage des élèves.

La pandémie a causé l'annulation des examens provinciaux de 12^e année au cours des deux dernières années scolaires. L'année scolaire 2021–2022 est une occasion d'aller de l'avant en élaborant une évaluation de 10^e année, comme le recommande la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année. Ainsi, les tests provinciaux de 12^e année n'auront pas lieu en 2021–2022, et la Province se penchera sur l'élaboration d'une évaluation de 10^e année.



Apprentissage à distance

En plus de l'apprentissage à distance offert par les divisions scolaires en 2020–2021, la Province a lancé le centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba en janvier 2021 afin de fournir du soutien direct à l'apprentissage à distance aux élèves et aux enseignants de 8^e année.

En 2021–2022, les élèves immunodéprimés (ou ceux ayant des membres du ménage immunodéprimés) poursuivront l'apprentissage à distance. La Province a affecté cinq millions de dollars au centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba afin de fournir l'apprentissage à distance à ces élèves. Pour les élèves de la 9^e à la 12^e année, InformNet, le Programme adapté par les enseignants et Learning from Home School/L'École Apprendre-chez-soi continueront d'offrir des options d'enseignement à domicile. InformNet aura la capacité de soutenir jusqu'à 3 200 élèves. Le Programme adapté par les enseignants aura la capacité de soutenir jusqu'à 800 élèves. L'École Apprendre-chez-soi, une école secondaire d'immersion française en ligne, aura la capacité de soutenir jusqu'à 525 élèves.

En outre, comme l'année scolaire 2021–2022 continuera d'exiger que les employés et les élèves demeurent à la maison en cas de maladie, les écoles et les divisions scolaires prépareront un plan relatif à l'absentéisme. Les enseignants en classe assureront des transitions fluides vers l'apprentissage à distance en soutenant la conception et la livraison de trousseaux d'apprentissage à la maison, ou l'apprentissage à distance pour les élèves en isolement.

Priorité 4 : Diffusion et promotion en matière de vaccination

Réussite : Haut taux de vaccination chez les élèves et les employés scolaires.

Il est important que les jeunes du Manitoba soient protégés contre le virus. La meilleure façon d'y parvenir est que les jeunes reçoivent les deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé dès qu'ils sont admissibles.

La campagne pour vacciner les manitobains âgés de 12 à 17 ans a débuté en mai. Au temps de la publication du présent document, près de 65 % des manitobains dans cette catégorie d'âge ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19.

Santé Canada pourrait approuver la vaccination des enfants plus jeunes (de 5 à 11 ans) à l'automne. Les responsables de la santé publique mettront en œuvre les vaccins pour ce groupe d'âge une fois les vaccins approuvés. Les activités de promotion de la vaccination auprès des jeunes manitobains s'intensifient afin de soutenir le retour sécuritaire à l'école. Le Groupe de travail sur la mise en œuvre du programme de vaccination mettra de l'avant des plans de campagnes d'immunisation contre la COVID-19 dans les écoles pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans et pour les enfants de 5 à 11 ans (une fois que cela sera approuvé) à compter de l'automne. On accordera la priorité aux écoles situées dans les collectivités où les taux de vaccination sont moins élevés afin d'aider à prévenir les éclosions.

La vaccination dans les écoles est sécuritaire et efficace, et aide de nombreuses familles à surmonter les obstacles relatifs à l'accessibilité. Les familles qui souhaitent que leurs jeunes et leurs enfants soient vaccinés hors du milieu scolaire continueront d'avoir accès aux autres options, notamment les pharmacies, les médecins de soins primaires et les cliniques temporaires situées dans la collectivité.

Annexe 1 :

Mesures de santé publique pour la réouverture des écoles le 7 septembre 2021

		Mesures
Programmes d'enseignement	De la maternelle à la 12 ^e année	<ul style="list-style-type: none">• Tous les élèves font l'apprentissage en classe. Le programme d'études complet est enseigné.• Des modifications de la prestation de programme pourraient être requises selon les mesures de santé publique en vigueur.
	Élèves ayant des besoins spéciaux et élèves à risque	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque peuvent avoir besoin de mesures de soutien additionnelles, ainsi que d'une collaboration et d'une planification fréquentes, d'une communication solide, de flexibilité et de créativité au sein de l'équipe des services aux élèves. Les élèves continueront de recevoir le soutien approprié, conformément au processus de planification éducative personnalisée, et lorsque cela est requis dans leur plan de santé individuel.• Les équipes scolaires continueront de travailler en collaboration avec les familles et les organismes et organisations connexes qui soutiennent les enfants, les jeunes et leurs familles. La planification tiendra compte des horaires particuliers, des responsabilités de chaque partenaire et des principales pratiques dans les différents environnements, afin de garantir la mise en place d'un programme éducatif approprié pour le retour de l'apprentissage en classe ou à distance.
	Élèves immunodéprimés	<ul style="list-style-type: none">• Le centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba fournira de l'enseignement à distance aux élèves de la maternelle à la 8^e année qui sont immunodéprimés.• InformNet, le Programme adapté par les enseignants et Learning from Home School/L'École Apprendre-chez-soi sont offerts aux élèves immunodéprimés de la 9^e à la 12^e année.

	Mesures
<p>Éloignement physique et cohortes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles utiliseront des cohortes de la maternelle à la 6^e année afin de faciliter la gestion de cas et de minimiser l'exposition des élèves qui ne sont pas encore admissibles à la vaccination. Cette pratique pourrait potentiellement être délaissée à mesure que l'année progresse, selon les recommandations de santé publique en vigueur à ce moment. • Les écoles doivent encourager l'éloignement physique dans la mesure du possible. • Les écoles devront gérer la circulation des gens dans les aires communes et les toilettes, y compris les couloirs, afin de réduire au minimum la congestion et de faciliter la circulation. Mettre en œuvre la pratique des heures d'entrée et de sortie décalées ou l'utilisation d'entrées distinctes (si possible). • Les écoles seront prêtes à mettre en œuvre les exigences d'éloignement physique d'un ou de deux mètres lorsque cela est recommandé ou ordonné par les responsables de la santé publique.
<p>Masques et équipement de protection individuelle (ÉPI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque non-médical est obligatoire à l'intérieur, y compris dans les écoles et les autobus, pour tous les élèves, le personnel et les visiteurs des écoles de la maternelle à la 12^e année. Des pauses sans masque peuvent avoir lieu en présence de distanciation physique — au moins 2 mètres dans la mesure du possible. Les masques peuvent être enlevés lorsque les élèves, le personnel et les visiteurs sont à l'extérieur. Les responsables de la santé publique suivront la situation de près et mettront les lignes directrices à jour au besoin. • La Province veillera à ce que les écoles obtiennent des masques et de l'équipement de protection individuelle à utiliser. • Le ministère de l'Éducation travaillera avec les responsables de la santé publique afin de déterminer le niveau d'ÉPI requis pour les employés qui soutiennent les élèves nécessitant des interventions ou des mesures d'aide impliquant une proximité directe. Il faut se conformer aux lignes directrices en place à ce moment. • De plus amples renseignements sur les masques sont affichés au www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html
<p>Transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le transport scolaire reprend les politiques et les pratiques antérieures à la COVID-19 avec certaines exigences supplémentaires en matière de nettoyage. • Les autobus scolaires peuvent être remplis à leur capacité normale. • On conserve les sièges assignés. • Le port du masque est obligatoire.

	Mesures
Activités parascolaires, sports et excursions	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités parascolaires, y compris les sports, les programmes facultatifs et les excursions, sont autorisées à condition qu'elles respectent les recommandations et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment. • Les excursions avec nuitée ne sont pas permises mais cela peut changer. Tout changement sera conforme aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment.
Assemblées et rassemblements	<ul style="list-style-type: none"> • Les types et les tailles des rassemblements et des assemblées seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique relatifs aux rassemblements intérieurs en vigueur à ce moment. La tenue d'assemblées de plus petite taille ou exclusives à certaines années ou cohortes sont recommandées.
Visiteurs, utilisation communautaire des écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs, les bénévoles et l'utilisation communautaire des écoles sont autorisés à condition de respecter les recommandations et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment. • Les divisions scolaires et les écoles veilleront à ce que les utilisateurs des installations respectent les recommandations et les ordres de santé publique. • Les écoles mettront en place un processus de documentation des visiteurs afin de soutenir la gestion de cas et de contacts.
Gestes de base de santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le lavage des mains et l'étiquette respiratoire. Renseignements additionnels au www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/focus-on-the-fundamentals.fr.html. • Maintenir des stations d'hygiène des mains aux entrées et aux sorties des installations scolaires et des salles de classe. Encourager leur utilisation fréquente. • Il est important que les parents ou les tuteurs évaluent les symptômes de la COVID-19 chez leurs enfants avant de les envoyer à l'école chaque jour. Un outil d'autodépistage est offert au covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage. • Les écoles peuvent exiger que les élèves ou les employés qui présentent des symptômes restent à la maison, les encourageant à se faire tester et à suivre les recommandations ou les ordres de santé publique relatifs au dépistage. L'information de santé publique en vigueur sur les exigences d'isolement et les exceptions se trouve au manitoba.ca/covid19/fundamentals/self-isolation.fr.html.

	Mesures
<p>Nettoyage et désinfection</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comme le risque de transmission de COVID-19 à partir des surfaces est faible, on retournera progressivement aux pratiques de nettoyage antérieures à la COVID-19. • Les activités de nettoyage et de désinfection seront axées sur les surfaces fréquemment touchées et les aires communes, mais leur fréquence pourra revenir à la normale. Les toilettes sont l'exception, car elles nécessitent un nettoyage plus intensif. • Les écoles seront prêtes à renforcer leurs mesures et protocoles de nettoyage et de désinfection au besoin. • Les écoles devront : <ul style="list-style-type: none"> o vérifier les stocks des produits de lavage des mains pour qu'il y en ait suffisamment à tous les lavabos des salles de bain, et à tous les éviers des cuisines; o continuer d'utiliser les mesures permettant de boire de l'eau sans contact, notamment l'eau embouteillée et les fontaines d'eau sans contact, le cas échéant; o revenir aux pratiques de nettoyage des autobus antérieures à la COVID-19; o bien se laver les mains après l'élimination de déchets. Privilégier les réceptacles à déchets sans contact. • Santé Canada a publié une liste de désinfectants dont l'efficacité contre la COVID-19 est prouvée au www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html.
<p>Manipulation des aliments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Seul le personnel de l'école manipule, prépare et sert la nourriture, selon les protocoles de manutention salubre de la nourriture. • L'usage d'ustensiles est obligatoire. • Retirer les contenants d'aliments à partager des aires de consommation de nourriture. Si des paquets de condiments en portion individuelle sont utilisés, les remettre directement aux élèves. Utiliser des collations préemballées, servies directement aux élèves. • Ouvrir les aires de cuisine et de cafétéria, mais éviter la congestion. • Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène des mains. • Les cours d'alimentation et de nutrition qui comportent une composante de préparation de nourriture sont permis si la préparation de nourriture est supervisée par du personnel qui se conforme aux standards de l'industrie.

	Mesures
Partage de jouets et du matériel de manipulation, et utilisation de la bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves peuvent partager des jouets et du matériel de manipulation. Ils doivent bien se laver les mains avant et après. • Autorisation de partager des stations de jeu (p. ex., tables d'eau, tables de sable) à condition de bien se laver les mains avant et après. • Les bibliothèques d'école et de salle de classe sont ouvertes. Bien se laver les mains avant et après la visite.
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles appliqueront les recommandations, y compris les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o faire plus d'activités à l'extérieur lorsque c'est possible (dîner, cours, activités physiques, etc.) et envisager de déménager les classes à l'extérieur si l'espace est suffisant et que les conditions météorologiques sont bonnes; o veiller à ce que le système de ventilation fonctionne adéquatement; o accroître les échanges d'air en ajustant le système HVAC; o ouvrir les fenêtres lorsque c'est possible et si les conditions météorologiques le permettent; o maximiser l'espace et éviter les salles ou les couloirs entassés.
Musique (instruments à vent ou chant à l'intérieur)	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments à vent et le chant à l'intérieur sont autorisés. • Évaluer la ventilation, encourager l'espacement lorsque c'est possible et envisager de tenir les classes à l'extérieur si les conditions météorologiques le permettent. • Il est permis de partager les lutrins et les partitions, si de bonnes pratiques d'hygiène des mains sont suivies. • Les instruments, y compris les accessoires (p. ex., baguettes de tambour, mailloches) ne devraient pas être partagés. S'ils sont partagés pour des raisons d'équité, ils seront nettoyés à fond après chaque utilisation.
Garderies	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles travailleront en coopération avec les garderies en milieu scolaire pour faire en sorte que ces dernières puissent continuer de fonctionner. Les mesures comprennent la protection des places désignées dans les garderies en milieu scolaire, et une approche relative aux places partagées, qui comprend des protocoles de nettoyage.

	Mesures
Études techniques	<ul style="list-style-type: none">• Le programme d'études techniques est autorisé, à condition de respecter les mesures de santé publique.• Au moment de planifier les programmes techniques et professionnels, d'arts industriels, d'écologie humaine et d'enseignement appliqué du commerce, les documents manitobains sur la COVID-19 suivants peuvent fournir de l'information propre aux différents secteurs : Lignes directrices pour les lieux de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise et Lignes directrices pour les secteurs industriels. Ces documents se trouvent au manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/restoring-workplace-guidance.pdf (en anglais seulement).

Annexe 2 : Plans d'urgence pour la réouverture des écoles aux niveaux de risque prudent (jaune), restreint (orange) et critique (rouge).

Les écoles seront prêtes à mettre en œuvre les mesures énoncées aux niveaux de risque prudent (jaune), restreint (orange) et critique (rouge) du système de riposte à la pandémie, ainsi que les mesures de santé publique additionnelles en vigueur à ce moment. Le tableau ci-dessous offre un aperçu des mesures de santé publique additionnelles pouvant être requises afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel.

		Mesures de santé publique additionnelles		
		Prudent (jaune)	Restreint (orange)	Critique (rouge)
Programmes d'enseignement	De la maternelle à la 8 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> Tous les élèves font l'apprentissage en classe à temps plein dans toute la mesure du possible. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les élèves font l'apprentissage en classe dans toute la mesure du possible. 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage à distance pour tous les élèves. Les écoles sont ouvertes pour les élèves de la maternelle à la 6^e année des travailleurs des services essentiels qui ne peuvent prendre d'autres arrangements, les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque. L'accent sera principalement mis sur la littératie et la numératie et d'autres domaines d'études, en fonction du temps et des ressources disponibles. La rotation de petits groupes (5 à 6) peut avoir lieu à des fins de soutien et d'évaluation. Les enseignants fournissent de l'enseignement à distance à TOUS les élèves conformément aux <i>Normes relatives à l'apprentissage à distance du Manitoba</i>.

		Prudent (jaune)	Restreint (orange)	Critique (rouge)
Programmes d'enseignement	9 ^e à 12 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves font l'apprentissage en classe dans toute la mesure du possible. • Des modifications de la prestation de programme peuvent être requises en raison des mesures de santé publique en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage mixte lorsque l'éloignement physique de deux mètres dans les classes et l'éloignement physique d'un mètre au sein des cohortes ne peut être atteint. • Des modifications de la prestation de programme peuvent être requises en raison des mesures de santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transition vers l'apprentissage à distance. • Les écoles peuvent accueillir les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque. • La rotation de petits groupes (5 à 6) peut avoir lieu à des fins de soutien et d'évaluation. • Les enseignants fournissent de l'enseignement à distance à TOUS les élèves conformément aux <i>Normes relatives à l'apprentissage à distance du Manitoba</i>.

	Prudent (jaune)	Restreint (orange)	Critique (rouge)
Éloignement physique et cohortes	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'éloignement physique dans la mesure du possible. • D'autres mesures par rapport à l'éloignement physique et les cohortes, telles qu'indiquées pour maternelle à la 6^e année sont en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles doivent assurer le maintien d'une distance physique de deux mètres entre les élèves dans toute la mesure du possible et réaménager l'espace dans les salles de classe au besoin; elles doivent retirer les meubles excédentaires des salles de classe pour créer de l'espace; d'autres locaux à l'intérieur des écoles doivent être adaptés à un nouvel usage pour favoriser l'éloignement physique (p. ex. salles multifonctionnelles, aires communes ou partagées et bibliothèques). • Lorsque l'éloignement physique n'est pas possible, les élèves doivent demeurer dans les cohortes ayant une distance minimale d'un mètre. • Les autres mesures d'éloignement physique et relatives aux cohortes prévues au niveau de risque prudent (jaune) demeurent en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement physique de deux mètres doit être maintenu pour les élèves qui font l'apprentissage en classe. • Plusieurs groupes d'élèves peuvent fréquenter l'école en même temps à condition qu'ils puissent être séparés pour prévenir tout contact entre eux. Il est recommandé de désigner des entrées et des sorties distinctes pour ces groupes et d'échelonner les horaires d'arrivées et de départs pour réduire le plus possible la congestion et le mélange des groupes. • Les autres mesures d'éloignement physique et relatives aux cohortes prévues au niveau de risque prudent (jaune) demeurent en vigueur.
ÉPI (masques)	<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque et l'utilisation de tout ÉPI additionnel seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment. 		

	Prudent (jaune)	Restreint (orange)	Critique (rouge)
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation de sièges assignés. • Lorsque c'est possible, les personnes d'un même ménage occupent le même siège. • Les mesures additionnelles doivent être conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment. 		<ul style="list-style-type: none"> • Le transport en autobus est laissé à la discrétion des divisions. Les divisions scolaires des milieux urbains, ruraux et du Nord peuvent assurer le transport des enfants des travailleurs des services essentiels qui n'ont pas d'autres moyens de transport. • Les mesures additionnelles doivent être conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur.
Excursions et activités parascolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Toute mesure supplémentaire se conformera aux recommandations et aux ordres de santé publique à ce moment. 		
Assemblées et rassemblements	<ul style="list-style-type: none"> • Toute mesure supplémentaire se conformera aux recommandations et aux ordres de santé publique à ce moment. 		
Visiteurs et utilisation communautaire des écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Toute mesure supplémentaire se conformera aux recommandations et aux ordres de santé publique à ce moment. 		
Nettoyage et désinfection	<ul style="list-style-type: none"> • Toute mesure supplémentaire se conformera aux recommandations et aux ordres de santé publique à ce moment. • Santé Canada a publié une liste de désinfectants à l'efficacité prouvée contre la COVID-19 au www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html. 		

	Prudent (jaune)	Restreint (orange)	Critique (rouge)
Manipulation des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures additionnelles seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment. 		
Partage de jouets et du matériel de manipulation, et utilisation de la bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures additionnelles seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment. 		
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures additionnelles seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment. 		
Musique, instruments à vent et chant à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures additionnelles seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment. 		